Envoyé en préfecture le 05/05/2025
Reçu en préfecture le 05/05/2025
Publié le
ID : 047-214701575-20250428-DELIB_2025_E_05-DE

Marmande
TERRE DE GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2025 E 05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 28 avril 2025 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 24 Votants : 30

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 22 avril 2025 s'est réuni le lundi 28 avril 2025 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, SORIN Christian, VERDIER Françoise, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, BORDERIE Sophie, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, HAY Florence, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CARUHEL Maud, MILHAC Michel, LE BRIS Alain, BOULITEAU Bernard, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie.

Pouvoirs : de CARUHEL Maud à NOSMAS Karen, de MILHAC Michel à DUBRANA Didier, de LE BRIS Alain à VERDIER Françoise, de BOULITEAU Bernard à GASSER Anne-Laure, de FIGUEIRA Muriel à CILLIERES Charles, de PREVOT Jérémie à FRANCIS Stéphane.

E.05
Signature de la charte pour le rafraîchissement urbain avec l'ADEME

Dans son rapport d'orientations politiques adopté le 17 février 2025, la Commune de Marmande affirmait sa volonté d'inscrire son action en faveur de la transition écologique en intégrant cet axe au cœur de chaque projet : sobriété énergétique, mobilité douce, biodiversité, rénovation durable et aménagement des espaces publics.

Parallèlement, en janvier 2023, l'ADEME a actualisé sa Stratégie Adaptation Changement climatique 2023-2027 qui vise à passer d'une gestion réactive des risques climatiques à une anticipation proactive. Dans le cadre de son action en faveur du rafraichissement urbain, l'ADEME œuvre à concilier les enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Par ailleurs, les solutions de rafraichissement urbain apportent de nombreux co-bénéfices, notamment en termes de santé et de préservation de la biodiversité.

Envoyé en préfecture le 05/05/2025
Reçu en préfecture le 05/05/2025
Publié le
ID : 047-214701575-20250428-DELIB_2025_E_05-DE

C'est en ce sens qu'ont été réfléchis les projets de requalification des espaces publics : le jardin Espiet, l'Ilot des Religieuses, la place Clemenceau et ses rues adjacentes mais aussi la cour de l'école élémentaire Labrunie et bientôt celle de l'école élémentaire Jean Jaurès.

Dans le cadre des actions des collectivités qui s'engagent pour améliorer la santé et le bien-être de ses citoyens et dans cette logique d'adaptation au changement climatique, l'ADEME, en déployant « Plus fraîche ma ville », souhaite apporter une aide de premier niveau avec la mise en lumière de solutions durables et des réponses concrètes aux problématiques de fraîcheur en ville.

Avec la signature de la charte « Plus fraîche ma ville », la Commune s'engage à :

- Diffuser « Plus fraîche ma ville dans les différents services associés aux projets de rafraîchissement urbain,
- Assurer un passage à l'action rapide,
- Participer à l'amélioration continue du service numérique public « Plus fraîche ma ville »,
- Contribuer au partage de bonnes pratiques au sein de la communauté « Plus fraîche ma ville »,
- Participer à des actions de communication ciblées pour valoriser les solutions de rafraîchissement urbain durables et pérennes.

Quant à elle, l'ADEME s'engage à

- Mettre à disposition des fiches méthodologiques de diagnostic de la surchauffe urbaine afin de faciliter la prise de décision,
- Soutenir l'action des collectivités grâce à des informations fiables et opérationnelles sur les solutions de rafraîchissement urbain existantes,
- Offrir aux collectivités l'accompagnement numérique adapté à leurs projets de rafraîchissement urbain,
- Favoriser la montée en compétence grâce aux retours d'expérience,
- Assurer le rayonnement des projets issus de la communauté « Plus fraîche ma ville ».

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :

Autorise Monsieur le MAIRE ou son représentant à signer la charte « Plus fraîche ma ville » avec l'ADEME

Votants : 30 - *Abstention* : 01(DUBOURG Jean-Luc) - *Exprimés* : 29
Contre : 00 *Pour* : 29 - *Dossier adopté à la majorité*

Envoyé en préfecture le 05/05/2025
Reçu en préfecture le 05/05/2025
Publié le
ID : 047-214701575-20250428-DELIB_2025_E_05-DE

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 28 avril 2025

Le secrétaire de séance
Alain PASCAL

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 05./05./2025
et de sa transmission au contrôle de légalité le 05./05./2025

Le Secrétaire de séance
Alain PASCAL

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET